

[Text]

The Chairman: Are there any questions on the remarks made by Mr. Handfield-Jones on Articles XXVI to XXXII?

Mr. Roberts: I have one general question. The post war history of this problem, I suppose, has been a history of stop-gap arrangements, swaps and other things. Have we really got to the end of the international liquidity problem? Have you people managed to solve it now, or are we really talking about another stop-gap arrangement and the problem is still there and is going to have to be gone into by governments again? Is there a real hope that this arrangement is going to provide us with the way out of this problem?

Mr. Hockin: Mr. Chairman, I would say no, on both counts; this is not the end of problems in the international monetary sphere, nor is this a stop-gap arrangement. This is a new piece of mechanism in the area of international monetary co-operation which we hope, as a result of the great length of time taken in its preparation, has a future for continued support of the international monetary system and improvement of its working in years to come.

• 1655

However, as I said in the beginning, it addresses itself really to one particular aspect, and that is the aspect of the supply of unconditional liquidity in the system. Many of the other problems that, I am sure, are in the minds of the Committee, are problems which may well be facilitated by this decision, but may certainly not find their total solution here.

There are other actions which need to be taken. Certainly countries themselves in their own domestic actions have, I think, to acquire a greater understanding of the implications of their international relations and hope to improve their own performance in these respects, and there may well be other changes of an organizational nature and of a nature involving co-operation between countries which still have to be worked out, but this is an evolving system.

The hope is that the evolution takes place with due process of thought beforehand so that it is not all stop-gap. This, I would submit, does not come under the category of stop-gap, but it certainly cannot pretend to be the total solution to all the problems.

[Interpretation]

Le président: Est-ce que vous auriez des questions à poser à la suite des observations faites par M. Handfield-Jones sur les articles XXVI à XXXII?

M Roberts: J'aurais une question d'ensemble à poser. L'histoire de ce problème depuis l'après-guerre a été, il me semble, un ensemble de demi-mesures, de swaps, et d'autres arrangements. Avons-nous réellement atteint la fin du problème monétaire international? Avez-vous réussi maintenant à résoudre ce problème ou parle-t-on encore d'une autre demi-mesure et que le problème reste posé et que les gouvernements auront encore à le débattre? Y-a-t-il un espoir véritable que cette disposition nous permette enfin de sortir de ces difficultés?

M. Hockin: Monsieur le président, je dirais non aux deux questions. Ce n'est pas la fin des problèmes à l'échelon du système monétaire international et ce n'est pas non plus une demi-mesure. Il s'agit plutôt d'un nouveau mécanisme dans le secteur de la collaboration monétaire sur le plan international qui, nous espérons, à la suite des longs préparatifs que nous avons entrepris, prévoir à un appui futur du système monétaire international et une amélioration de ses rouages pour les années à venir.

Mais, comme je le disais au début, ce projet s'adresse à un aspect particulier. Celui de fournir des liquidités inconditionnelles au système monétaire. Et, plusieurs des autres problèmes dont le Comité se préoccupe pourraient être en fait, solutionnés par cette décision, mais n'y trouveraient pas leur solution complète ici.

Il y a d'autres dispositions qu'il nous faudra prendre et sûrement, les autres pays membres, eux-mêmes, à la suite des dispositions qu'ils prennent sur le plan interne devront mieux comprendre toutes les répercussions de leurs rapports sur le plan international et espérer améliorer leur propre rendement à cet égard. Et, il se peut aussi que d'autres modifications soient apportées sur le plan de l'organisation et sur le plan de la collaboration entre les pays membres, chose qu'on continue à mettre au point, et qui reste en pleine évolution.

Nous espérons que cette évolution se fera après mûre réflexion pour que ce ne soit pas simplement une mesure temporaire. Ce projet de loi, il me semble, ne se classe pas dans la catégorie des demi-mesures, mais il ne prétend pas non plus être la panacée de tous nos problèmes.